

# RÈGLEMENT PARTICULIER

## TOUR AMBERT LIVRADOIS FOREZ HOMMES U19 9 & 10 Mai 2026

### ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le 2<sup>ème</sup> Tour Ambert Livradois Forez U19 Hommes est organisé sur le territoire de La Communauté de communes Ambert Livradois Forez, par l'Union Cycliste Ambert Auvergne (UC2A), affiliée à la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Il se déroule conformément à la réglementation fédérale 2026 de la FFC.

### ARTICLE 2 – TYPE D'ÉPREUVE

Cette course se dispute par équipes de 4 à 6 coureurs U19 Élite et Open, sur 3 étapes. Elle est inscrite au calendrier fédéral de la FFC en catégorie 2.14. Aucune équipe ne peut prendre le départ avec moins de 4 coureurs. Le nombre d'équipes engagées est limité à 30. Les équipes engagées sont conformes à l'article 2.1.2 du règlement fédéral de la FFC.

### ARTICLE 3 – PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

L'engagement de l'équipe doit être effectué au plus tard le 30 avril 2026. Votre DS peut effectuer l'inscription de l'équipe en envoyant le bulletin officiel d'inscription ;

#### BULLETIN D'INSCRIPTION

à l'adresse suivante :

UC2A - Maison du vélo  
274 Esplanade Robert Lacroix

L'inscription sera prise en compte une fois le paiement effectué

#### CONTACT

Monsieur Mathieu DEARGES  
Union Cycliste Ambert Auvergne  
Maison du Vélo  
274 Esplanade Robert-Lacroix - 63600 Ambert  
0760050902

L'engagement doit être fait sur un bulletin officiel. Toutes les rubriques sont à compléter, dont l'identité des 6 coureurs titulaires et des remplaçants, ainsi que les codes UCI-ID.

Ne pas omettre de renseigner l'encadrement de l'équipe (directeur technique et mécanicien), numéros de licences obligatoires et numéros de téléphones mobiles.

Pour les équipes mixtes, consulter la rubrique Équipes mixtes des clubs U19.

### ARTICLE 4 – PERMANENCE

Une permanence est assurée au Collège Alexandre Vialatte de St Amant Roche Savine, samedi 9 mai de 9h30 à 12h00.

La confirmation des partants et la remise des dossiers, des dossards et des plaques de cadre se fait à cette permanence.

La réunion des directeurs sportifs est organisée à 13h15 au même endroit, en présence des membres du collège des arbitres.

Le tirage au sort de l'ordre des voitures se fera selon la réglementation fédérale de la FFC.

### ARTICLE 5 – DÉPARTS

Le samedi à 14h30 devant la mairie de St Amant Roche Savine.

Le dimanche matin à partir de 7H45 contrôle des vélos au départ à Fournols, premier départ 8h30. Seuls les vélos dûment réglementaires sont autorisés.

Le dimanche après-midi à 14h30, Boulevard Henri IV à Ambert.

### ARTICLE 5 BIS – PRÉSENTATION ET ÉMARGEMENT

La présentation et l'émargement sont obligatoires pour tous les participants. Le samedi la présentation et l'émargement se dérouleront sur le podium de présentation 1H avant le départ.

Le dimanche matin l'émargement se fera juste avant le départ après le contrôle du vélo.

Le dimanche après-midi la présentation et l'émargement se dérouleront sur le podium 30min avant le départ.

### ARTICLE 6 – FLÉCHAGE

Pour les trois étapes, le parcours est fléché au sol avec la mention TALF. Un panneautage pour le kilométrage, les primes et les Grands Prix de la montagne (GPM) est installé.

### ARTICLE 7 – RAVITAILLEMENTS ET ZÔNES COLLECTES

Les ravitaillements pourront se faire selon la réglementation fédérale, au niveau des voitures de Directeurs Sportifs, du 30<sup>ème</sup> Km jusqu'à 20 km de l'arrivée. De plus, le ravitaillement pourra se faire « pied à terre », dans les zones matérialisées « ravitaillements et collectes » suivantes :

Durant la 1<sup>ère</sup> étape, Zone 1 du Km 45,2 au Km 45,6 et Zone 2 du Km 76,0 au Km 77,0.

Durant la 3<sup>ème</sup> étape, Zone 1 du Km 41,4 au Km 42,7, Zone 2 du Km 61,9 au Km 62,9 et Zone 3 du Km 84,7 au Km 85,7.

Des panneaux spécifiques sont installés sur chacune de ces zones de ravitaillements / Déchets.

### ARTICLE 8 – ASSISTANCE TECHNIQUE - DÉLAIS

Le dépannage des coureurs est assuré tout au long de l'épreuve par deux véhicules neutres mis à leur disposition.

La gestion de tous les véhicules de dépannage est assurée selon la réglementation fédérale de la FFC par le président du collège des commissaires.

Les délais d'élimination du samedi sont annoncés le jour de l'épreuve par le Président du collège des commissaires après avoir pris connaissance du circuit.

### ARTICLE 9 – SÉCURITÉ

Les coureurs et les véhicules suivants doivent respecter le code de la route. La route empruntée par la course n'est pas à usage privatif.

La sécurité est organisée comme suit :

- aux intersections par des cibistes et des signaleurs bénévoles ;

- en course par des motards civils ;

- les secours sont assurés en course par un médecin, des infirmiers et une ambulance.

Par sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'arrêter tout coureur qui se situerait à plus de 15 minutes du peloton principal.

### ARTICLE 10 – CLASSEMENTS – PROTOCOLE - DÉLAIS

Le classement est assuré par la photo finish vidéo et les transpondeurs.

Toute réclamation relative au classement est à déposer selon la réglementation fédérale de la FFC.

La cérémonie protocolaire se déroule au podium, dès l'arrivée, avec les coureurs suivants

(sous peine de sanctions) :

#### Samedi

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de la 1<sup>ère</sup> étape

- 1<sup>er</sup> des GPM

- 1<sup>er</sup> des sprints

- 1<sup>er</sup> des U19 1<sup>ère</sup> année

#### Dimanche matin

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de la 2<sup>ème</sup> étape

- 1<sup>er</sup> du classement général

- 1<sup>er</sup> des GPM au classement général

- 1<sup>er</sup> des sprints au classement général

- 1<sup>er</sup> des U19 1<sup>ère</sup> année au classement général

#### Dimanche après-midi

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de la 3<sup>ème</sup> étape

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> au classement général

- 1<sup>er</sup> des GPM au classement général

- 1<sup>er</sup> des sprints au classement général

- 1<sup>er</sup> des U19 1<sup>ère</sup> année au classement général

- 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> équipe au classement général.

**Tous les coureurs au départ d'une étape du Tour Ambert Livradois Forez doivent terminer chaque étape dans les délais prévus par l'organisateur :**

1<sup>ère</sup> étape 20% du temps du vainqueur

2<sup>ème</sup> étape 30% du temps du vainqueur

3<sup>ème</sup> étape 15% les coureurs seront arrêtés au 1<sup>er</sup> passage à Ambert.

### ARTICLE 11 – DOTATIONS

La dotation de l'épreuve est la suivante :

**1<sup>ère</sup> étape 610 € / 20** (122/91/73/61/49/

43/34/27/18/12/11/9/9/8/8/7/7/6/6)

**2<sup>ème</sup> étape : 540 € / 20** (109/80/65/54/

44/38/30/25/16/11/9/8/8/8/7/6/6/5/5)

**3<sup>ème</sup> étape : 540 € / 20** (109/80/65/54/

44/38/30/25/16/11/9/8/8/8/7/6/6/5/5)

**Général : 854 € / 20** (171/127/102/85/69/

59/47 /38/26/17/15/12/12/11/11/11/9/9)

**Primes : 305 € / 10** (62/53/46/38/26/21/18/15/14/12)

**Par addition de points 5 / 3 / 1 à chaque sprint sur les deux étapes en ligne.**

**GPM : 381 € / 10** (77/61/53/46/37/27/26/21/18/15)

**Ce classement sera déterminé en fonction du nombre de points acquis sur les deux étapes en ligne selon le barème suivant :**

- côte de 1<sup>ère</sup> catégorie : 7 / 5 / 3 / 2 / 1 point ;

- côte de 2<sup>ème</sup> catégorie : 5 / 3 / 2 / 1 point ;

- côte de 3<sup>ème</sup> catégorie : 3 / 2 / 1 point.

### ARTICLE 12 – HÉBERGEMENT

L'hébergement et les repas seront gérés en fonction des options choisies au moment de votre inscriptions sur la plateforme.

### ARTICLE 13 – PARCOURS

La carte et le profil altimétrique de chaque étape sont annexés au présent règlement.

### ARTICLE 14 – ENVIRONNEMENT

Le Tour Ambert Livradois Forez se déroule dans le parc naturel Livradois-Forez. Il est impératif de jeter ses déchets dans les zones matérialisées ou de les donner « en main-propre » à la voiture des DS ou aux assistants sur le bord de la route.

L'organisation décidera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion en cas de non-respect.